



Recouvrement creance telephone portable

Par **NOUNOURS83**, le **09/12/2014** à **13:30**

bonjour

une société de recouvrement m'a telephoner
pour recouvrer une dette de mon abonnement de
telephone portable
suis chez SFR
en me menacant de couper meme mon acces internet
qui lui ai a jour de ces paiements
c le meme operateur sfr

en ont ils le droit de le faire
et le pouvoir aussi

merci de me repondre svp

Par **aguesseau**, le **22/12/2014** à **09:43**

bjr,
ce n'est pas la société de recouvrement qui va vous couper internet.
si vous payez votre abonnement internet, il n'y aucune raison qu'il vous suspende votre accès
surtout si c'est un autre fournisseur que sfr.
cdt

Par **moisse**, le **22/12/2014** à **09:51**

Hello Aguesseau,

C'est le même fournisseur indique nounours83 dans son message.

Je ne vois pas ce qui empêcherait ce fournisseur de couper l'abonnement même si l'objet d'un contrat distinct.

Pire même, sauf si le débiteur exprime **EXPRESSEMENT** la dette qu'il paie, le créancier peut l'imputer sur les plus anciennes de ses créances (code civil 1253 à 1256).

Par **aguesseau**, le **22/12/2014** à **11:35**

oups!

pas fait attention.